

Taxe d'accise—Loi

Les modalités de remboursement de la taxe, comme l'a fait voir le chef de mon parti, ne réussiront qu'à créer des problèmes administratifs. J'ajouterais qu'il s'agit là d'un nouveau secteur improductif, qui ne fait qu'ajouter aux dépenses de l'administration publique. Elle ne fait qu'aggraver l'exploitation des agents productifs de l'économie. Or, tout ce que nous avons, tout ce que nous utilisons, et même le niveau de vie dont nous jouissons tous, sont fournis par ceux qui assurent l'activité réelle, productive du pays. Et nous ne faisons qu'alourdir leurs charges en créant de nouvelles entraves administratives comme celles que le bill va faire naître.

Il y a un autre point qui n'a pas encore été soulevé à ma connaissance. Il s'agit de la fraction de la consommation totale de pétrole qui est transformée en énergie. Elle varie considérablement d'une province à l'autre. Certaines produisent elles-mêmes leur gaz et leur pétrole. D'autres ont de vastes ressources en énergie hydraulique et atomique. Mais il y a aussi celles qui doivent consommer du pétrole pour produire leur électricité. À mon avis, cette taxe de 10c. est tout à fait injuste pour un groupe bien défini de contribuables, ceux des provinces qui ne disposent pas d'importantes ressources hydrauliques ni d'énergie atomique.

Selon le ministre, cette taxe est destinée à payer nos importations de pétrole. Il l'a dit aujourd'hui, en Chambre, et dans son exposé budgétaire. Sans cette taxe, a-t-il dit aujourd'hui, le gouvernement subirait un déficit de 400 à 600 millions de dollars cette année, différence entre le montant des subventions qu'il verse et le produit de la taxe spéciale à l'exportation du pétrole. Cela signifie que le contribuable de Nouvelle-Écosse ou du Nouveau-Brunswick par exemple, provinces qui ont peu d'énergie hydraulique et ne produisent que peu de pétrole et de gaz, payent un pourcentage exagérément élevé de cette taxe de péréquation, parce que le pétrole consommé sert à produire de l'énergie électrique.

Si l'Ontario, par exemple, produit 50 p. 100 de son électricité à partir de l'énergie hydraulique, le contribuable ontarien paie un pourcentage très faible des versements de péréquation, en comparaison du citoyen du Nouveau-Brunswick ou de la Nouvelle-Écosse, provinces où une bonne part de l'énergie électrique est tirée du pétrole. Les provinces maritimes finiront bien par s'en rendre compte, et à ce moment-là il faudra s'attendre à des protestations de la part des contribuables de ces provinces.

La taxe sur le vin visait à maintenir une saine industrie nationale dans ce domaine. Le ministre a déclaré dans son exposé budgétaire que les industries vinicole et viticole du pays étaient en grande difficulté et que la taxe d'accise serait donc ramenée à son niveau antérieur à compter du soir de la présentation du budget. Pourquoi donc alors cette taxe a-t-elle également été réduite dans le cas des vins importés? Je ne le comprends pas, et je pense qu'on nous doit une explication.

De plus, je crois savoir que la consommation d'alcool entraîne une grande perte d'énergie humaine. Les programmes d'économie de l'énergie du gouvernement manquent de logique. Il impose un secteur et supprime la taxe dans un autre.

La suppression de la taxe sur les matériaux isolants, comme je l'ai mentionné, ne constitue qu'une mesure superficielle, mais représente un pas dans la bonne voie, même si elle ajoute aux formalités administratives inuti-

les dans le domaine général de la taxe fédérale de vente au Canada. Toutefois, l'un des bons aspects du budget, ou résultant du budget, est le débat exigé sur l'étude de la taxe fédérale de vente, car, à mon avis, cette taxe, au niveau du fabricant, constitue une taxe hautement inflationnaire. C'est un élément important dans la hausse des prix entre le fabricant et le consommateur. Il était temps que nous fassions une étude très ouverte et très approfondie de cette taxe et que nous supprimions de ce niveau de fiscalité ce subside et ce facteur caché des coûts que comportent bien des programmes et des fardeaux sociaux de notre pays et en imposons le coût au consommateur final de sorte qu'il puisse pleinement se rendre compte du coût et de la valeur de ce qu'il paie.

● (1750)

À l'instant même où je parle, monsieur l'Orateur, j'ai du mal à comprendre ce qu'est 1 million de dollars—ce que représente 1 milliard de dollars. Si j'éprouve une telle difficulté, alors les Canadiens ne peuvent plus savoir le coût de quoi que ce soit en ce qui concerne le gouvernement. J'accueille avec joie cette étude spéciale et j'espère pouvoir y participer.

L'inflation dans notre pays pose un grave problème. Si la situation est telle qu'il faille accroître les recettes de nos aéroports—et notre leader a fait connaître aujourd'hui la position de notre parti là-dessus—alors, j'appuie le concept que «l'usager paie» lorsque cela peut se faire.

Selon le principe exposé dans le rapport sur les transports, que le ciel vienne en aide aux gens qui se servent de la Voie maritime du Saint-Laurent. Fondée sur le principe «que l'usager paie» la formule ne sera pas efficace. Le transport par la Voie maritime du Saint-Laurent est déjà subventionné par tous les Canadiens. Cela permettra probablement d'aborder la question au cours d'un débat à venir.

Pour diverses raisons obscures, le gouvernement continue de ne pas tenir compte du simple fait que les habitants de notre pays ou de tout autre pays doivent se contenter de vivre avec ce qu'ils produisent, que l'ensemble des salaires est une partie de la valeur ajoutée aux biens.

Quand les travailleurs canadiens commenceront à s'inquiéter de leur pouvoir d'achat au lieu des augmentations de salaire, quand ils commenceront à mesurer le gaspillage du gouvernement et les salaires et les programmes improductifs eu égard au nombre d'années-hommes, comme on peut le mesurer par l'impôt sur le revenu, ce sera peut-être le jour où la vérité, l'honnêteté et la planification à long terme pour le bien général seront des caractéristiques d'un budget et des mesures connexes.

Des voix: Bravo!

L'Orateur suppléant (M. Penner): La parole est au député de Pembina.

M. Elzinga: Avec la permission de la Chambre, puis-je déclarer qu'il est 6 heures, monsieur l'Orateur?

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

L'Orateur suppléant (M. Penner): Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 11 heures demain.

(À 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)